Gazette de Baton Rouge.

PUBLIEE LE SAMEDI MATIN PAR JEAN R. DUFROCQ ET A. P. CONVERSE.

Vol. XXVI. BATON ROUGE, LOUISIANE, NOVEMBRE 16, 1844. No. 41

Nous empruntons les retours suivans de l'*Abeille* de Mercredi dernier.

RETOURS DES ELECTIONS.

	Majorités, Clay.	Polk.
N. Orléans,	414	
Jefferson,	14	
St. Charles,	75	
Ouest Baton *Rouge*,	105	
Iberville,	18	
Assomption,	6	
St. Jacques,	179	
Ste. Marie,	210	
Terrebonne,	101	
Lafourche Intérieure,	234	
Concordia,	87	
St. Jean Baptiste,	29	
St. Landry,	383	
St. Martin,	175	
St. Bernard,	101	
Madison,	8	
Tensas,	40	
Vermillion,	72	
Plaquemines,		970
St. Tammany,		80
St. Helene,		68
Washington,		103
Livingston,		129
Pointe Coupée,		1
Est Feliciana,		90
Ouest Feliciana,		95
E. Baton Rouge,		74
Ascension,		25
Rapides,		167
Carroll,		31
Calcasieu,		86
Avoyelles,		175
Caldwell,		ı24
[illegible],		61
Lafayette		203

Nous n'avons pas encore reçu les retours des paroisses de Natchitoches, Bossier, Caddo, tre Sote, Claiborne, Union et Ouachita. Il est probable que Polk remportera l'état par une faible majorité.

P. S. Nous apprenons verbalement que la paroisse Caddo, qui donne ordinairement moins de 400 voix a donné une majorité de TREIZE CENTS pour Polk!!!

Maryland.—Cet état présente jusqu'à présent les résultats les plus satisfaisans: il donnera évidemment son vote à Polk par une majorité d'au moins trois mille voix. Les retours que nous avons jusqu'à présent accusent un gain assez significatif sur la dernière élection de gouverneur: et ce gain s'est opéré dans les comtés les plus favorables à nos adversaires. Les derniers retours à connaître sont ceux qui fixeront le chiffre de la majorité whig, qui sans nul doute ne sera pas moins de trois mille.

Ohio.—Les retours de l'Ohio sont du plus favorable augure; dans les comtés dont nous avons les retours, *M.* Clay a gagné près de 2000 voix de plus que le dernier gouverneur whig élu. *A* ce taux la majorité de nos candidats dans l'état sera magnifique.

Pennsylvanie.—Dans 61 comtés dont nous avons les retours, il y a une majorité d'environ 2,500 pour Polk. Si ces retours sont exacts il n'y a pas de doute que Polk ait emporté l'état.

Virginie.—Nous n'avons pas grand chose de la Virginie; mais le peu qui nous est parvenu est favorable.

Caroline du Nord.—Nous n'avons que les retours d'un comté, Washington, qui a donné 333 à Clay et 354 à Polk. Le Charleston Courier dit que c'est un gain whig.

☞ La rédaction de la partie française de cette feuille est sous la seule direction des propriétaires, en raison de la retraite de celui qui en était chargé depuis quelque temps.

Suicide.—Joseph *Elder*, ce commis de la Banque d'Angleterre qui s'enfuit au mois d'août dernier, emportant £8000 des fonds de cette institution, a été arrêté à Boston le jeudi 31 octobre, sous le nom d'*Ellis*. On a trouvé sur lui $34 013 88 en diverses actions, et 400 souverains.

Le lendemain il fut trouvé pendu dans la prison. C'était un homme d'environ 60 ans.

Un individu nommé William Burgess qui est accusé de complicité, n'a échappé à la poursuite de la justice qu'en prenant la fuite dans un bateau sans même avoir le temps de se munir de son chapeau.

On lit dans le *Whig de St. Landry*:

Un homme âgé, nommé Denis *M.* Stephens, de la Prairie Marais, est mort sur la route en revenant des polls, à Washington, par suite d'intempérance.

Un autre individu, James Baw, peintre de profession, tomba de cheval le 6, à Washington, St. Landry, dans un état d'ivresse absolue, se brisa le crâne et mourut le lendemain.

Un jeune indien, petit-fils du chef de la tribut des Opelousas, tomba également de cheval dans la même ville de Washington, à peu près à la même époque, et mourut des suites de sa chûte peu d'heures après.

Canada.—Il y a eu des rixes assez sérieuses pendant l'élection à Montréal. Dix sept cents gardes de villes extra ne pouvant maintenir l'ordre, environ quatre cents hommes des troupes du gouvernement ont été mis en requisition. Beaucoup d'hommes ont été assomés, d'autres mutilés, et quatre personnes ont été tués. Presque toutes les maisons de la ville ont été fermées. Il a fallu arrêter une quarantaine des meneurs, ce que les troupes n'ont pu faire qu'en chargeant à la bayonette.

Un prédicateur millérite, confesse publiquement qu'il était dans l'erreur et qu'il a contribué à y faire tomber beaucoup d'autres. Il avoue qu'il a eu tort de conseiller d'abandonner toutes affaires, tous travaux, dans l'attente de la fin du monde. Mais le True Sun demande avec beaucoup de raison, à quoi servira cette confession aux pauvres diables qui se trouvent ruinés par ses conseils? Il est étrange que les journaux millerites aient l'audace de continuer leurs publications après ce qui s'est passé, et plus étrange encore qu'ils trouvent un seul abonné, c'est à dire une seule victime.

Un Musulman demandant la bénédiction d'un Evêque.—Avant de partir de Barcelone, Fuad-Effendi, Ambassadeur ottoman, se rendit au palais de l'*Evêque*, et après quelques paroles de politesse, il lui demanda sa bénédiction pour le voyage qu'il allait faire, car, lui dit-il, la bénédiction du viellard et du juste est toujours entendue par le Maître suprême; l'Evêque accéda à la demande de l'Ambassadeur musulman, et après lui avoir donné sa bénédiction il ajouta: Que Dieu protége votre voyage, et dirige vos pas dans le meilleur sentier.

Ce fait, en prouvant combien se dissipent tous les jours les préjugés des Musulmans contre le christianisme, pourrait servir d'exemple à beaucoup de Chrétiens.

Louis Philippe en Angleterre.—La fin du voyage de Louis Philippe en Angleterre a été marqué comme le commencement par des honneurs et des discours. La Reine Victoria lui a fait l'honneur de le décorer de l'ordre de la Jarretierre. La cérémonie a eu lieu le 11 au chateau de Windsor, avec la plus grande magnificence. La Reine elle même y présidait, assise sur un trône, revêtue du grand manteau de l'ordre, et portant sur la tête une couronne de diamants. Après d'elle se trouvait un autre trône vacant. Autour d'une table ronde, placé devant les deux trônes, siegeaient dix chevaliers du plus haut rang, en grande costume. Le velours écarlate et l'or brillaient partout. Sur les dégrés du trône un peu en arrière se trouvaient les grands officiers des deux souverains; à l'autre extremité les dames de la suite de la Reine. Plus loin la foule brillante des spectateurs. Après l'adoption d'un statut particulier, accordant dispense de certaines formalités, l'élection eut lieu. Louis Philippe s'avança alors vêtu d'un uniforme bleu de roi et or, conduit par le Prince Albert et le duc de Cambridge, et précédé du roi d'armes de l'ordre. La Reine et les assistans levés, La Reine proclama en français l'élection; et cette proclamation ayant été répétée par le Chancelier de l'ordre, le nouveau chevalier fut décoré des mains de la Reine et du prince Albert de la jaretierre et du Cordon de St. Georges; puis il reçut l'accolade. La *Reine* prit ensuite le bras de Louis Philippe et reconduisit le prince dans son appartement.

Un diner magnifique eut lieu le soir dans la salle St. Georges pour célébrer la création du nouveau chevalier il se composait de cent convives.

Le même jour, le Roi avait reçu les complimens de la Corporation de Windsor; et en y répondant, il avait insisté encore sur la nécessité de la paix: "L'union de la France et de l'Angleterre est d'une grande importance pour les deux nations; non pas dans un but d'agrandissement. Notre but doit être la paix, aussi bien pour nous que pour les autres peuples. La France n'a rien à demander à l'Anglererre, comme l'Angleterre n'a rien à demander à la France qu'une cordiale union."

Le 12, le lord maire, accompagné des membres de la corporation de Londres, s'est rendu à Windsor pour présenter leurs hommages au roi des Français: la députation a été accueillie avec beaucoup de cordialité par Louis Philippe, [illegible] avec M. Magnay, et s'est félicite de voir au poste de lord maire le fils d'un homme qu'il avait connu remplissant les mêmes fonctions et dont il avait beaucoup à se louer. Dans sa réponse à l'adresse de la députation Louis Philippe a insisté de nouveau sur la nécessité et l'utilité de la paix:

"Je suis convaincu ainsi que vous, a-t-il dit, que la paix et des relations amicales entre la France et l'Angleterre sont, pour ces deux nations si bien faites pour s'estimer mutuellement, une source d'avantages égaux et innombrables. Le maintien de la bonne intelligence entre elles est tout à la fois une garantie pour la tranquillité du monde entier et l'assurance du progrès tranquille et régulier de la civilisation dans l'intérêt de toutes les nations. Je considère ma coopération à cette œuvre sainte, sous la protection de la divine Providence, comme la mission et l'honneur de mon règne. Tel a été le but de mes efforts, et j'espère que le Tout Puissant les couronnera de succès."

Louis-Philippe appuya particulièrement sur ce passage. Il a entamé ensuite une assez longue conversation avec les membres de la députation, à chacun desquels il a trouvé le moyen de dire une chose agréable. Il a exprimé un vif regret de ne pouvoir visiter Londres dont il a conservé les meilleurs souvenirs.

Après le départ de la députation, le roi des Français, en compagnie de la reine d'Angleterre, du Prince Albert, du duc de Wellingtion et de quelques autres personnages de la cour, est allé visiter le collége d'Eton. Les nobles visiteurs ont été reçus avec les plus grands honneurs et le plus vif enthousiasme par les sept cents élèves de cet Etablissement.

Dans la bibiliothèque du collége se trouve un livre où les visiteurs inscrivent leurs noms. Le prince Albert y avait déjà écrit le sien; la reine a pris la plume et signé en accompagnant sa signature de la date. Louis-Philippe a fait comme elle, au milieu des cris d'enthousiasme, et au dessous de son nom il a ajouté ces mots en français: "Encore ému de l'accueil que lui ont fait les élèves de cet honorable collége."

Le dimanche le roi a assisté à un service célébré dans la chapelle catholique de Clewer; il a prêté la plus grande attention au sermon prêché par le révérend M. Wilkinson.

Le lundi, 14 octobre, dans l'après-midi, le Roi des Français, le duc de Montpensier, M. Guizot et les autres personnes de la suite du roi, en compagnie du prince Albert et de la reine, quittèrent *Windsor*. La reine et le prince avaient résolu d'abord d'accompagner le roi jusqu'à Ste. Hélène et de revenir ensuite passer quelques jours à l'île de *Wight*; mais le mauvais temps fit changer ces dispositions. Les époux royaux n'accompagèrent leur hôte que jusqu'à Portsmouth: là le temps devint si mauvais qu'il fut question un moment pour lui de retourner à *Windsor*; mais il se décida à prendre la route de Douvres. Un grave accident signala le départ du roi pour ce port; un des édifices de la station de Portsmouth prit feu en fut entièrement consumé. La perte est évaluée à 25,000 livres sterling.

Le roi arriva heureusement à Douvres s'embarqua et vint débarquer le 15 à Calais. Les autorités s'empressèrent de venir lui rendre leurs hommages. Le roi se rendit ensuite à Bernay où il rencontra la reine qui, ayant appris qu'il ne débarquait pas au *Tréport*, s'était empressée de venir au devant de lui.

Emigration des Etats Unis.—La ville de Philadelphie offre un fait nouveau dans les annales des Etats-Unis. Tandis qu'on ne voit arriver partout que des immigrants d'Europe dans les autres cités américaines, les Irlandais quittent Philadelphie par centaines pour retourner en Europe. Deux cents se sont embarqués, mercredi dernier, sur le *Thomas Cope* qui, après s'être mis en mer, a été obligé, par les vents contraires, de rentrer dans le port. Cette émigration irlandaise, tout-à-fait exceptionnelle, ne peut être attribuée qu'aux persécutions dont les étrangers et surtout les catholiques ont été victimes, dans ces derniers temps, au sein de la ville dédiée à l'amour fraternel.

AFFREUX ORAGE ET DELUGE A STE. LUCIE.

On lit dans la Gazette de Philadelphie du 4, l'extrait suivant d'une lettre écrite de de Ste. Lucie, le 30 septembre.

"Nous ne pouvons trouver d'expressions pour donner une description exacte de l'orage affreux qui a sévi hier sur notre ville. Depuis quelque temps, régnait une rareté d'eau telle que jamais on ne se souvenait d'en avoir vu, au mois de septembre. Le thermomètre montait chaque jour de 89 à 90 dégrés à l'ombre de midi à 3 et 4 heures. On ne s'apperçut du changement de temps qu'hier à 3 heures de l'après midi. Alors les cieux semblèrent s'entr'ouvrir; la rivière de Castries gonflée par les torrents tombant des collines, déborda bientôt, envahit avec impétuosité toutes les rues, de sorte que de 8 à 9 heures la majeure partie de la ville était littéralement couverte d'eau. Dans le cimetière, situé sur le versant d'un morne, plusieurs tombes ont été renversées par la violence de l'eau, et les cercueils des morts mis à découvert; plusieurs maisons ont été enlevées. Son Exc. le gouverneur, a manifesté beaucoup de sollicitude, et a adopté de promptes mesures pour rouvrir les moyens de communication.

ASSASSINAT D'UN EQUIPAGE FRANCAIS.

On a reçu, au Havre, par la malle de l'Inde, la triste nouvelle d'une catastrophe qui a privé le navire français *l'Indien* de son capitaine et de deux hommes de l'équipage, assassiné par les naturels de l'une des Grandes-Andaman, dans le golfe de Bengale.

Parti le 25 mai de Calcutta, *l'Indien*, contrarié dans la descente de l'Hoogly, et après avoir perdu plusieurs ancres et des voiles, ne quitta les Brasses que le 23 juin. Depuis lors, assailli dans le golfe par des raffales continuelles, il lutta contre une violente mousson du Sud Ouest. Lorsque, le 8 juillet, dans une forte bourrasque, il eut sa vergue de misaine cassée et toutes ses voiles emportées, à l'exception du grand hunier et du petit foc. Le navire fatigué par cette succession de mauvais temps, faisait beaucoup d'eau.

Ici, nous laissons parler le rapport du second capitaine, qui, après le fâcheux événement dont on va lire le récit, dut prendre le commandement du navire:

"Dans cette position, nous ne vimes rien de mieux à faire que d'enfiler le passage de Rutland qui, se trouvant sous notre écoute, nous offrait la seule chance de salut. Aussitôt, nous nous dirigeâmes dans le canal, et, favorisés par un vent de l'arrière, nous pûmes, à deux heures de l'après-midi, mouiller dans la baie, appelée le port Châtam, à l'est des Grandes-Andaman. Le 9, à 11 heures du matin, le capitaine a quitté le navire avec le pilotin Voituret et le novice Thepaut, dans le canot, pour aller sans doute explorer la côte, puisqu'il avait emporté avec lui un plomb de sonde. *A* la nuit, il n'était pas de retour à bord; nous en fûmes inquiets, mais nous ne pouvions aller à sa recherche à cause de la nuit obscure, et du mauvais état du seul bateau qui nous restait. Le lendemain matin, après avoir réparé le bateau du mieux possible, M. Terrason, avec cinq hommes de l'equipage, sont allés à la recherche du capitaine. Après avoir parcouru une distance de la côte, et s'être enfoncés dans une petite anse, ils ont aperçu les corps du capitaine et des deux jeunes gens qui gisaient sur le rivage, dépouilles de leurs vêtemens.

"Après avoir eu la conviction que le capitaine et les jeunes gens avaient été assassinés, ils firent de nouvelles recherches, afin de trouver le bateau du capitaine, mais sans succès, ils retournèrent à bord annoncer le malheureux évènement et de ce jour j'en ai pris le commandement. Le 11 septembre, dans la matinée, nous aperçames une pirogue indienne qui longeait la côte, le subrécargue, accompagné de cinq hommes, leur donna la chasse sans pouvoir les atteindre. Le 12, le navire était reparé de ses avaries, du mieux que nous l'avions pu, mais la mort du capitaine, l'état de détresse dans lequel nous nous trouvions, la quantité d'eau que faisait le navire, ne nous permettaient pas de continuer notre voyage pour Bourbon. Après nous être consultés nous avons décidé de retourner à Calcuta. A midi, nous avons mis sous voiles et avons dirigé notre route en consequence; pour soulager le navire nous avons mis les mâts de perroquets à bas.

"Le 22 au matin nous avons reconnu les pagodes de Jaggermuth, vu en même temps un navire français la *Marie Mathilde*, qui, nous ayant accosté sur notre signal de détresse, nous a donné l'escorte jusque après avoir doublé *False Point.*—Le 25, dans l'après midi, nous avons pris le pilote à la tête de *Western Ref*; le subrécargue s'est rendu à bord du brick pilote pour faire connaître notre fâcheuse position; le capitaine du brick-pilote offrit de nous accompagner jusqu'à Kedger, ce qu'il fit, nous envoyant son embarcation et des hommes à chaque fois que nous en avions besoin."

L'Indien a mouillé pour la seconde fois devant Calcutta le 1er août.

Une aventure du prince de Joinville.—Le debarquement du Prince de Joinville au Havre a donné lieu à une méprise assez amusante:

Il était minuit quand le canot du Prince aborda l'escalier du Grand Quai. Pressé de débarquer, son aide-de camp, *M.* Touchard, s'élança à terre et fila droit à l'hôtel pour y faire preparer un logement. D'un pas plus tranquille le prince se disposait à le suivre, et déjà posait le pied à terre, quand tout à-coup une voix sévère l'apostropha d'un "doucement, doucement, où allez vous si vite!"

C'était la douane. Le vigilant préposé apercevant une embarcation aborder de nuit, un homme en sortir et s'esquiver au plus vite, avait soupçonné là quelque chose de louche.

Pris à l'improviste, et ne sachant de quoi il s'agissait, le prince fit répéter la question au douanier, qui la lui réitéra d'un air fin, et l'invita à se laisser visiter. Le prince, fidèle observateur de la consigne, répondit: 'Je n'ai sur moi que ceci,' en tirant de sa poche un riche portefeuille, bourré de papiers. Le pauvre préposé passa subitement du soupçon à la plus entière confiance, et salua par son nom le prince de Joinville.

Un extra du *Newport Rhode Islander* donne quelques détails sur le combat qui a eu lieu entre les Françaises et les naturels de Tahiti; les voici:

Les forces français débarquèrent sur l'isthme qui sépare l'île, sous protection des batteries d'un steamer de guerre, le *Vapeur*, et elles attaquèrent sur ce point les retranchemens des indigènes. Ceux-ci ouvrirent un feu si violent et si bien dirigé qu'il jeta la confusion dans les rangs des Français; alors les indigènes s'élancèrent imprudemment sur eux hors de leurs retranchemens; mais avant qu'ils ne les eussent atteints, les Français s'étaient reformés en colonne serrée et reçurent les Tahitiens à la baïonnette, et après un combat désespéré, les mirent en déroute. On ne peut dire exactement quel a été le chiffre des morts et des blessés, mais les deux partis déclarent qu'ils ont tué plus de cent ennemis.

Destruction de steamboats.—Le steamboat l'Océan defoncé par un chicot, a immédiatement sombré, sur l'Ohio, entre Louisville et Cairo. Le même sort est arrivé au *Nick of the Woods*, à l'embouchure de la rivière Rouge, dans l'Arkansas, troisième steamboat, le *Edwin Hickman*, a été incendié par une chandelle imprudemment approchée d'une balle d'étoupes, devant la ville de Cairo déjà nommée. En deux minutes, le bateau fut tout en flammes, et les matelots ne purent pas même sauver leurs vêtemens. Le nombre des steamboats et autres bâtimens perdus sur les lacs Erie et Ontario, dans le dernier ouragan, n'a point encore été officiellement donné.

Il paraît que le parti locofoco est partout le même. Il y a dans la partie occidentale de la Pennsylvanie un bourg nommé *Economy*, qui donne plusieurs centaines de voix, presque tous whigs. *Les* locofocos ayant vainement essayé de les gagner, ont eu recours aux menaces, et l'on a fait circuler une lettre anonyme, au nom des citoyens locofocos du comté de Beaver, menaçant ces braves gens d'Economy de les détruire et d'incendier leurs habitations s'ils continuaient à voter dans le même sens.

Une nouvelle Lavalette.—Un sujet polonais, M. F. . , qui depuis sept ans habite la Prusse, et y a trouvé des moyens d'existence s'était rendu à Mlava, ville frontière de la Pologne. Il fut reconnu par un gendarme qui le poursuivait comme déserteur. Il se défendit, mais le gendarme se rendit maître de sa personne: il fut incarceré d'abord, puis condamné à recevoir le knout, et à être transporté en Sibérie; mais sa femme ayant obtenu permission de le voir, lui donna ses habits, prit les siens et se sauva. Cette nouvelle martyre de l'amour conjugal a été retenue en prison.

COUR DES PREUVES.

Paroisse d'Est Baton Rouge.

Dans l'affaire de la succession de John D. McDonald, pétition de William Noble pour une assemblée de créanciers.

La loi étant en faveur de l'application, Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de John D McDonald, décédé, soit tenue devant moi, juge de paroisse et ex-officio notaire public, soussigné, le 18 de Décembre 1844, à mon bureau dans la ville de *Baton Rouge*, pour délibérer sur la demande du pétitionnaire, William *Noble*, administrateur de la succession du dit défunt. Il est ordonné que les créanciers soit cités selon la loi, et que H. W. Sherburne, avocat, soit nommé pour représenter les absens de, et résidant hors de l'état, et qu'il soit procédé selon les formes et usages de la loi.

CH. TESSIER, P J

Novembre 7, 1844.
Pour copie conforme,
A Winthrop, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Est Baton Rouge.

En vertu de l'ordre ci-dessus, les créanciers de John D McDonald, décédé, sont par le présent avis cités de paraître devant moi, à mon bureau dans la ville de Baton Rouge, le 18 décembre 1844, à 10 heures du matin, pour délibérer sur la prière de la pétition de William Noble, administrateur de la succession du dit défunt.

Donné sous ma main à Baton Rouge, ce 12 de novembre *A* D 1844
nov. 16 41 CH TESSIER, P J.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Est Baton Rouge.

Gilbert Souterre, de la paroisse d'Est Baton *Rouge*, étant dans l'intention d'émanciper son esclave nommée Betsey *alias* Elizabeth Josèphine, tous ceux qui ont des objections légales à la dite émancipation, sont requis de les déposer au bureau du greffier de la cour de paroisse pour la dite paroisse, dans quarante jours de la date du présent avis.

Donné sous ma main ce 14 novembre 1844
nov 16 41 H W FOWLER, *Sherif.*

AVIS.

Tous ceux qui ont des réclamations contre la Banque des Marchands, de la Nouvelle-Orléans, devront les presenter pour être liquidés, au bureau des commissaires de la dite Banque, No. 30 rue Natchez, à la Nouvelles-Orléans.

Sept, 21 33 3m.

El Doctor D Vasquez,

De la facultad de Paris, medico y cirujano, Licenciado pr. la facultad medica de la Nueva Orleans, ofrece respectuosamente sus servicios à las Españoles de ambas parroquias que quieran honrarle con sa confianza. Esquina opuesta à la de Mr Maillard.

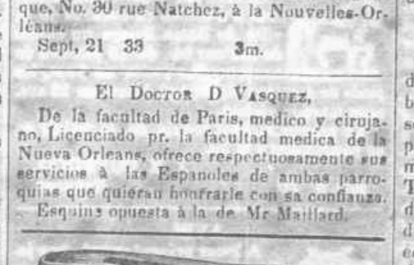

J. T. Beauregard, Chirurgien-Dentiste elevé du celèbre Dr. Knapp, devant passer quelque temps dans cette ville offre ses services dans tout ce qui a rapport à la chirurgie dentaire aux habitans des paroisses d'Est et d'Ouest Bâton-*Rouge*.

Il tient son cabinet de consultation et opération dentaires, provisoirement à l'encoignure vis-à-vis Mr. Mayard, demeure du Dr. Vasquez.

THOMAS GIBBES MORGAN.
Attorney and Counsellor at Law.
No. 17, Royal street, New Orleans.

Having for many years devoted much of his time to the examination of land titles, tenders his professional services to those whose interests are affected under the late act of Congress, providing for the adjustment of land titles in Louisiana and Arkansas.

July 20, 24 6m.

MAIL ARRANGEMENT.

From New Orleans on monday's and thursday's.

From Bayou Sara on monday's and friday's

Closes for New Orleans on monday's and friday's at 3 o'clock P M. for *Bayou Sara* on Sunday's and Wednesday's at 9 o'clock P M.

H. T. WADDILL, Postmaster.

AVIS.

Le Docteur Vasquez ayant fixé son domicile dans cette ville, offre respectueusement ses services aux habitans d'Est et Ouest Bâton Rouge.

Encoignure opposée à celle de Mr. Maillard.

Vente à l'encan des propriétés appartenant à l'Etat, sises dans les rues de Chartres, Jefferson, Vieille-Levée et Toulouse.

J B BLACHE & P E TRICOU.
Encanteurs.

En vertu de la 6me section de l'acte de la Législature intitulé; "Acte pour pourvoir au réglement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat et pour d'autres objets," approuvé le 25 mars 1844, il sera vendu à l'encan, le vendredi 6 décembre 1844, à midi, à la Bourse de la Cité, rue *St.* Louis, les propriétés suivantes:

No. 1. Un lot de terre formant l'encoignure Est des rues Chartres et Jefferson, mesurant 59 pieds 0 4 de face à la rue de Chartres, 75 pieds 8 de face à la rue Jefferson et 59 pieds 5 5 sur la ligne qui le sépare du No 2, ensemble toutes les bâtisses en briques, formant trois locations distinctes avec cour en commun.

No. 2 Un lot de terre ayant 27 pieds 1o. de face à la rue Jefferson, 27 pieds 1o. sur la ligne du fond, 59, 5 5 de profondeur sur la ligne du No. 1, et 59 7 1 sur la ligne du No. 3, ensemble les bâtisses en briques etc.

No 3, Un lot de terre ayant 32 pieds 1o. de face à la rue Jefferson, 32 pieds 1o. sur la ligne du fond, 59 7 1 sur la ligne qui le sépare du No. 3, et 59 8 7 sur la ligne qui le sépare du No. 5; ensemble les bâtisses en briques, &c.

No. 4. Un lot de terre ayant 29 pieds 8o. de face à la rue Jefferson, 29 pieds 8o. sur la ligne du fond, 59 8 7 sur la ligne qui le sépare du No. 3, et 59 10 5 sur la ligne qui le sépare du No. 5, ensemble les bâtisses en briques, &c.

No. 5, Un lot de terre ayant 29 pieds 8o. de face à la rue Jefferson, 29 pieds 8o. sur la ligne du fond, 59 10 5 sur la ligne qui le sépare du no. 4, et 60 pieds 0 3 sur la ligne qui le sépare du no. 6; ensemble les bâtisses en briques, &c.

No. 6, Un lot de terre ayant 31 pieds 2o. de face à la rue Jefferson, 31 pieds 2o. sur la ligne du fond, 60 pieds 0 3 sur la ligne qui le sépare du no. 5, et 60 pieds 2 1 sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant Sparring; ensemble les bâtisses en briques, &c.

No. 7. Un lot de terre ayant 60 pieds 9o. de face à la rue de la Levée, 60 pieds 5 5 sur la ligne du fond, 75 pieds 9o. de face à la rue Jefferson, et 75 pieds 9o. sur la ligne qui le sépare de la propriété *Pontalba*; ensemble toutes les bâtisses en briques formant trois locations distinctes avec passage en commun.

No. 8. Un lot de terre formant l'encoignure ouest des rues Chartres et Jefferson; mesure 30 pieds 6o. de face à la rue de Chartres, 30 pieds 6o. sur la ligne du fond, et 105 pieds 6o. de profondeur et face à la rue Jefferson; ensemble les bâtisses en briques, &c.

No. 9. *Un* lot de terre ayant 35 pieds 6 7 de face à la rue de Chartres, 35 pieds 6 7 sur la ligne du fond, et 105 pieds 6o. de profondeur entre lignes parallèles; ensemble les bâtisses en briques. &c.

No. 10, Un lot de terre ayant 29 pieds 10 de face à la rue Jefferson, 66 pieds 0 7 du profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété ——————, et 59 8 2 sur la ligne qui les sépare du no. 11; ensemble les bâtisses en briques. &c.

No. 11. Un lot de terre ayant 17 pieds 2 5 de face à la rue Jefferson, 17 2 5 sur la ligne du fond, et 59 8 2 de profondeur entre lignes parallèles; ensemble les bâtisses en briques, &c.

No. 12, Un lot de terre ayant 17 pieds 2 6 de face à la rue Jefferson, 17 2 6 sur la ligne du fond, et 59 8 2 de profondeur entre lignes parallèles; ensemble les bâtisses en briques, &c.

No. 13, Un lot de terre ayant 17 pieds 2 5 de face à la rue Jefferson, 17 2 5 sur la ligne du fond, et 59 8 2 de profondeur entre lignes parallèles; ensemble les bâtisses en briques, &c

No. 14, Un lot de terre ayant 17 pieds 3 6 de face à la rue Toulouse, 17 3 6 sur la ligne du fond, 73 6 4 de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété Brugier, et 73 4 7 sur la ligne qui le sépare du no. 15; ensemble les bâtisses en briques. &c.

No. 15, Un lot de terre ayant 17 pieds 3 6 de face à la rue Toulouse, 17 3 6 sur la ligne du fond, 73 4 7 de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 14, et 73 3 2 sur la ligne qui le sépare du no. 16; ensemble les bâtisses en briques, &c.

No. 16, Un lot de terre ayant 34 7 6 de face à la rue Toulouse, 34 7 6 sur la ligne du fond, 73 3 2 de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 15, et 73 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété —; ensemble les bâtisses en briques, &c.

Le tout mesure anglaise, selon plan à la Bourse Saint Louis, par Louis Surgi, député arpenteur des Etats Unis, et avec les droits, privilèges, servitudes, circonstances et dépendances, sans réserve.

CONDITIONS.

Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à la satisfaction du Trésorier de l'Etat avec hypothèque sur la propriété vendue, pour garantir le paiement des dits billets; bien entendu que le Trésorier est autorisé à recevoir, au lieu des dits billets ou en paiement des dits billets, au fur et à mesure de leurs échéances, les bons ou obligations émis par l'Etat, et qui pourraient alors être échus, ou s'il n'y en a pas d'échus, ceux de la série dont l'échéance arrivera la première; excepté les bons ou obligations émis par l'Etat en faveur des Banques hypothécaires à l'effet de créer un capital pour des objets de Banque, et ceux émis aux Municipalités nos. deux et trois de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Lucien Hermann. not. pub.

WM. DEBUYS,
oct. 26 38 Trésorier de l'Etat.

A. M. DUNN, H. B. WHITE.
Attorneys and Counsellors,
At Judge Morgan's old Stand.
Lafayette str, Baton Rouge.

ETAT DE LA LOUISIANE

L'Etat de la Louisiane contre la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique.

COUR DE DISTRICT—No. 21,778.—

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Cour de District de l'Etat de la Louisiane, et conformément au decret de l'Hon. Cour Suprême du dit Etat, rendu dans cette affaire, et en vertu de la sixième section de l'acte de la Législature, intitulé: "Acte pourvoyant au réglement et à la liquidation des dettes dues par l'Etat et pour d'autres objets," approuvé le 25 mars 1844, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi le 30me jour de novembre 1844, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o. Le hangard employé comme dépot de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, situé à l'encoignure des Champs-Elysées et de la rue des Bons Enfans; deux locomotives nommées "Versailles" et "Nouvelle-Orléans", les chars à fret et à passagers, les fers posés ou non posés, quatre paires de larges roues appelées "Diables," des roues simples, un atelier de forge avec tous ses ustensiles et dépendances, et en général tous les outils et matériaux de quelqu'espèce que ce soit appartenant à la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique.

2o. Le chemin de fer de la dite compagnie, en deux divisions, la première commençant à la jonction des Champs Elysées et de la rue des Bons Enfans, ayant environ 15 milles de longueur et s'étendant jusqu'aux habitations de la Terre aux Boeufs; et la seconde ayant environ 4 milles d'étendue sur deux desquels seulement les rails sont posés, située près du lac Borgne et passant sur l'habitation Proctor.

3o. Une maison érigée à l'endroit connu sous le nom de "station Ducros," appelée "Hôtel du Chemin de fer"; trois citernes contenant environ 2,000 gallons chacune quatre mulets, un wagon et un cheval.

4o. Les esclaves suivans, savoir,—West alias West, 37 ans: Julia, sa femme, environ 31 ans, et leurs quatre enfans William, 9 ans; Nero, 6 ans; Henry, 2 ans 1|2; Lewis Hey, 32 ans, Patsey, sa femme, 30 ans, et leurs deux enfans, Fanny 12 ans et Lewis, 6 ans; *Robert*, 27 ans; Sam. Clark, 27 ans; Bill Teays, 29 ans; John Bull, 34 ans; Bastien, 32 ans; Jean Baptiste, 32; Tom Chabert, 36 ans.

5o. Toutes les sommes d'argent dues à la compagnie par jugemens ou billets, ou par souscription, ou autrement, et complètement décrites dans les actes de dépôt passé devant Joseph Cuvillier, notaire public, le 14 et 15 octobre 1842, à l'exception de la réclamation de la dite compagnie contre feu Antoine Bienvenu, qui a été depuis recouvrée.

6o. Tous les privileges et immunités de toute espèce garantis par l'Etat de la Louisiane à la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique.

Conditions de la vente: Toute la propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc, avec la condition expresse que le ou les acquéreurs maintiendront le dit chemin de fer en opération aux termes et conditions primitivement imposés à la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique par sa charte. L'acquéreur devra assumer sous sa responsabilité une reclamation privilégiée sur la locomotive "Nouvelle Orléans" due à Joseph Albert, et se montant à $1771 97c. avec 5 pour cent d'intérêt depuis le 31 août dernier. Les sommes dues à la compagnie et spécifiées sous le No. 5 et plus amplement décrites dans l'acte de dépôt precité, passé devant Joseph Cuvillier, notaire public, le 15 octobre 1842, sont sujettes à des contrats en faveur de diverses personnes, ainsi qu'il est aussi spécifiés dans le dit acte de dépôt; et les sommes dues au dits contrats sont encore les mêmes qui sont décrites dans le dit acte de dépôt, avec les exceptions suivantes, savoir:

La réclamation de Joseph Albert est réduite à la somme ci dessus de $1771 97 avec 5 0|0 d'interêts, à partir du 31 août dernier; les réclamations pour lesquelles jugement a été obtenu, au nom de J. W. Smith et autres ont été réduits à $——— avec 5 0|0 d'intérêt, depuis le 24 août 1842; les procès des Etats Unis contre la compagnie du chemin de fer du golfe du *Mexique* pour les frais duquel les dites réclamations sont aussi engagées. sous les nos. 992, 993, 1012, 1013, 1014, 1015, 1039, 1040, 1047, 1048, 1151, 1152, 1153 et 1154 de la Cour de Circuit des Etats-Unis à la Nouvelle Orléans. Les six dernières des dites actions ont été intentées par les Etats-Unis pour bons de droits, se montant à $8877 90 portant 6 0|0 d'intérêts. D'après la reponse enrégistrée, la défense de la Compagnie sera entendue et la Compagnie s'est déjà adressée au secrétaire de la Trésorerie et au Congrès pour une remise de ces droits. Si cependant les Etats-Unis obtenaient jugement et avaient droit à privilège sur la propriété sur laquelle l'Etat n'avait pas d'hypothèque spéciale, savoir: "La locomotive Nlle. Orléans, le chemin de fer, à l'exception des six premiers milles commençant à l'encoignure de la rue des Champs-Elysées, les 9 mille précités, et les réclamations décrites sous le No. 5, la dite propriété sera sujette au dit privilège et aux dits jugemens, dans les mains de l'acquéreur.

Et enfin la réclamation de Francisco de Lizardi & Co. est réduite à $5522 79 avec 6 0|0 d'intérêts depuis le 31 août dernier, le dit Francisco de Lizardi & Co. ont saisi précédemment et acheté aux vente du shérif, le 1er avril 1843, en vertu d'un jugement obtenu par eux sur la dite réclamation, les rails en fer, couchés sur 9 milles du dit chemin de fer, les dits 9 milles partant d'un point distant de six milles du commencement du dit chemin de fer à la jonction des Champs Elysées et de la rue des *Bons*-Enfans et allant jusqu'à l'extrémité de la première division ci dessus décrite, du dit chemin de fer; mais le dit Francisco de Lizardi & Co. ont consenti à abandonner le bénéfice de la dite vente et ont consenti à ce que les 9 milles de rails soient vendus avec le reste du chemin de fer, à condition que le ou les acquéreurs paieront, au moment de l'adjudication, entre les mains du shérif, en argent ou en billets des Banques de la ville payant en espèces, la susdite somme de $5522 79 cents avec 6 0|0 d'intérêts depuis le 1er. août 1844, et que la balance ne devra pas être moindre de $15000 au-dessus, les contingents et assumations précités seront payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, le ou les acquéreurs fournissant leur billets endossés à la satisfaction du Trésorier de l'Etat avec hypothèque sur la propriété vendue à moins que le ou les acquéreurs puissant donner en place des dits billets ou en paiement d'iceux aucuns bons ou obligations de l'Etat qui peuvent alors être dûs, ou si aucun n'est dû, les billets de la prochaine série à échoir, excepté les bons émis par l'Etat au Banques hypothecaires dans le but de prélever un capital pour faire la banque, et ceux émis aux munipalités Nos. Deux et Trois de la ville de la Nouvelle Orléans, et il est exigé aussi que le ou les acquéreurs ne pourront, sous aucune circonstance, soit pour rapport aux contingents ou assumations précités ou par tout autre motif, avoir droit à refuser paiement, ou réclamer le remboursement d'aucune partie des dits billets précités.

A. SIDNEY LEWIS,
Shérif de la Cour de District.
oct. 19 37 ts.

☞ Et le même jour, à la même heure, au même lieu, et en vertu de la même 6me. section du même acte du 25 Mars 1844, sera offerte en vente publique par J. B. Blache et P. E. Tricou, encanteurs, la propriété suivante:—

Un Moulin à Scie érigé par la compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique, sur le Bayou Loutre à environ deux milles de l'habitation Proctor, ensemble les maisons, écuries, dépendances, améliorations et machines appartenant au dit établissement, ainsi que les droit et titres de la dite Compagnie à réclamer une préemption sur la terre sur laquelle le dit établissement est construit.

CONDITIONS.

La propriétés sera vendue en bloc avec les propriétés annoncées en vente comme ci dessus par le Shérif A S Lewis, et aux même termes et conditions.

L'acte de vente par devant Lucien Hermann notaire public, aux frais de l'acquéreur.

WM. DEBUYS, Trésorier de l'Etat.
oct. 10 37.

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.

Paroisse d'Ouest Bâton Rouge.

En vertu d'un ordre de la cour susdite, il sera vendu par le juge soussigné Mercredi 4 de Décembre prochain, à 10 heures A. M. sur les lieux, les propriétés suivantes, dépendant de la communauté qui existait entre Joséphine Bourg et feu Arsène Thibodeaux son époux savoir:

L'habitation sur laquelle résidait le défunt, située dans cette paroisse à quarante arpens du fleuve, contenant deux arpens plus ou moins de face sur une profondeur de quarante arpens, lignes parallèles plus ou moins, bornée en haut par Jean Louis Thibodeaux, et en bas par Augustin Séguin, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Egalement, *cinq esclaves* d'âge et sexe différens.

Aussi, des chevaux, bêtes à cornes, moutons, cabris, meubles instrumens, etc. etc.

Conditions.—La terre et les esclaves payables par tiers en Mars 1846, Mars 1847 et Mars 1848.

Les propriétés mobilières, pour toutes sommes n'excédant pas $25, payables en *Mars* prochain, et pour toute sommes audessus de $25, la moitié payable en *Mars* prochain et l'autre moitie en Mars 1846, le tout en billets endossés à satisfaction, portant huit pour cent d'intérêt après l'échéance, et hypothèque spéciale sur les immeubles jusqu'au parfait paiement.

31 oct. 1844. I. FAVROT P. J.

POIDS DU PAIN.

Fixé par le maire pour la semaine suivante La Farine étant à $4 25 38 le baril, 28 onces de pain pour dix sous.

WILLIAM DAVIDSON & Cie.
AGENS EN COTON.
ET
NEGOCIANS—COMMISSIONAIRES.
Rue du canal No. 81.
Nouvelle Orléans.

William Davidson, Nouvelle-*Orléans*. John Parkison, Ouest Feleciane.

Le sucre et le *Melasse* que nos amis voudront bien nous adresser en consignation, jouiront toujours d'une attention particulière.

Référence.—Messrs. N K Knox, A Matta, Chas. Hill.

WM. LAUGHLIN & Cie.,
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES,
No. 96, Rue Gravier,
Nouvelle Orléans.

LAUGHLIN, SEARLES & Cie.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES
Rue de la Leve,
Vicksburg, Miss.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES.

Paroisse d'Est Bâton *Rouge*,

En vertu d'un ordre de l'honorable juge de la cour des preuves dans et pour la paroisse d'Est Baton *Rouge*, Etat de la Louisiane, il sera vendu par le soussigné, juge de paroisse, ex-officio encanteur.

Mercredi 27 novembre prochain.

A la maison de cour de la ville de Bâton *Rouge*, commençant à midi, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de Rebecca Denham, décédée, viz:

Maria et son enfant Charles,
Et une négresse, Rachel.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un, deux et trois ans, en billets endossés, payables en banque, portant intérêt jusqu'à échéance, et hypothèque sur les esclaves jusqu'au priement final.

CHAS. TESSIER, P J.

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.

Paroisse d'Ouest Bâton Rouge.

En vente d'un ordre de la Cour susdite, il sera vendu par le Juge soussigné, Landi 2 de Décembre prochain sur les lieux à 10 heures A. M. les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu Joseph Verdeau savoir:

Un terrain situé dans cette paroisse vis-à-vis la ville de Bâton Rouge, ayant quatre-vingt pieds ou moins de face au fleuve, sur une profondeur d'environ cent trente neuf pieds, borné en haut par S. Hirriart, et en bas par Trophime *Bertrand*, ensemble avec toute ses améliorations, également deux charettes à cheval et leurs harnais, Conditions—Le tout payable en Mars prochain 1845, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque sur le terrain jusqu'au parfait payement.

31 oct. 1844. I. FAVROT. P. J.

INSTRUCTION IN DANCING.

Mr. *S.* Rogers, respectfully informs the inhabitants of Baton Rouge and vicinity that he will commence with a class to instruct in the polite accomplishment of dancing on Saturday, Nov. 2d, at 3 P. M. and will be continued on Monday, Wednesday, Thursday and Saturday, at the house lately occupied by Madam Beauregard, opposite Mrs. Barker's.

Private lessons given, if required.

A class for gentlemen will be commenced at 7 o'clock in the evening, as soon as a sufficient number will justify it.

Oct 26, 38.

TO SUGAR PLANTERS.

Several pair of Cart Wheels 3 inch. Tread, 5 feet 4 inches high, of my own manufacture, Ironed Complete for sale.

Wagon-making and repairing promptly attended to.

WM. F. TUNNARD.